



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 26 JUIN 2024

AFFAIRE N° 12-20240626

**COMPTE-RENDU DE L'ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA
COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA
CASUD AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de juin à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués, le 19 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Christian LANDRY, le doyen d'âge (à l'affaire n° 01-20240626), puis de celle de Monsieur Jacquet HOARAU, le Président de séance (de l'affaire n° 02-20240626 à n° 13-20240626), ainsi que celle de Monsieur Bachil VALY, 1^{er} Vice-Président (de l'affaire n° 14-20240626 à l'affaire n° 19-20240626).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 29

Absents représentés : 02

Absents : 17

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à n° 13-20240626), THIEN AH KOON Patrice, GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GENCE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie (de l'affaire n° 01 à n° 05-20240626), BENARD Monique (de l'affaire n° 01 à n° 03-20240626), FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

LANDRY Christian, HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HOAREAU Sylvain, HUET Marie-Josée, LEBON David, LEICHNIG Stéphanie, LEJOYEUX Marie Andrée, LEVENEUR Inelda, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

BENARD Clairette Fabienne, GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil, GROSSET-PARIS Isabelle.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

BASSIRE Nathalie par FONTAINE Gilles (de l'affaire n° 06 à n° 19-20240626), BENARD Monique par SOUBAYA Josian (de l'affaire n° 04 à n° 19-20240626).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HUET Mathieu représenté par LEVENEUR Inelda, K/BIDI Emeline représentée par HOAREAU Sylvain, FULBERT GERARD Gilberte représentée par JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry représenté par LEBON David.

- Commune de l'Entre-Deux -

PAYET Gilles représenté par BENARD Monique (de l'affaire n° 01-20240626 à l'affaire n° 03-20240626).

ETAIENT ABSENTS

- Commune de l'Entre-Deux -

PAYET Gilles (de l'affaire n° 04-20240626 à l'affaire n° 19-20240626).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame Doris TECHER a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 12-20240626**COMPTE-RENDU DE L'ÉTAT DES TRAVAUX RÉALISÉS PAR LA COMMISSION
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE LA CASUD
AU TITRE DE L'ANNÉE 2023**

Le Président rappelle que, conformément à l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, l'Assemblée délibérante doit avant le 1^{er} juillet de chaque année, être informée des travaux réalisés l'année précédente par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL).

Ces travaux se sont déroulés en 2023, en deux séances.

- Le 10 mai 2023, la CCSPL a :
 - examiné le règlement de service de la DSP 22.001 de la Concession du Service Public d'Eau Potable,
 - examiné le règlement de service de la DSP 22.002 de la Concession du Service Public d'Assainissement Collectif.

- Le 18 octobre 2023, la CCSPL a :
 - examiné le Rapport Annuel, Exercice 2022, de Déléataire (RAD) du service public de distribution d'eau potable sur le territoire communautaire ;
 - examiné le Rapport Annuel, Exercice 2022, de Déléataire (RAD) du service public d'assainissement collectif et semi-collectif des eaux usées sur le territoire communautaire ;
 - examiné le Rapport Annuel, Exercice 2022, du Déléataire (RAD) de service public de transport urbain sur le territoire communautaire ;
 - été informée de la décision de déclaration sans suite de la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du réseau de transports publics urbains
 - été informée de la décision sur le principe de la gratuité du réseau de transports publics urbain ;
 - examiné le rapport du mode de gestion de transport urbain.

Ainsi, la CCSPL s'est réunie pour permettre aux chargés d'opérations de différentes directions concernées de présenter leur rapport d'activité et de dialoguer avec ses membres.

Il est donc proposé à l'Assemblée de prendre acte de la communication des résultats des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) au cours de l'année 2023.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

- prend acte de la communication des résultats des travaux réalisés par la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) au cours de l'année 2023,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,**



Doris TECHER

Le Président de la CASUD,



Jacquet HGARAU



Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 10/07/2024